

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : GATINEAU
N° de dossier : 550-06-000027-129

COUR SUPÉRIEURE

SUZANNE BILODEAU,

Partie demanderesse

c.

VILLE DE GATINEAU,

Partie défenderesse

et

Partie

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION
ET JUGEMENT PAR DÉCLARATION DE LA DEMANDERESSE**
Cour supérieure du Québec - division de Montréal – matière civile
(articles 173 et 174 C.p.c.)

Cette demande d'inscription et la déclaration qui y est jointe sont complétées à l'initiative:

- ☐ de l'ensemble des parties au dossier;
- ☒ de la seule partie demanderesse ;
- ☐ d'une autre partie (article 174 dernier alinéa C.p.c.)

I – LES PARTIES ET LEURS AVOCATS	
Partie demanderesse	Avocat responsable
Nom : Suzanne BILODEAU	Nom : James R. NAZEM
Adresse : 407, rue Chaumont, Saint-Lambert, Québec, J4S 1S5, Canada,	Cabinet : NAZEM
Téléphone : (450) 465-3964	Adresse : 1010, rue de la Gauchetière W., bureau 950, Montréal, Québec, H3B 2N2, Canada
Télécopieur :	Téléphone : (514) 392-0000
Courriel : suzanne.bilodeau@sympatico.ca	Télécopieur : 1 (855) 821-7904
	Courriel : jrnazem@actioncollective.com

Partie défenderesse	Avocat responsable
Nom : Ville de Gatineau	Nom : Vincent Rochette
Adresse : 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, Canada	Cabinet : Norton Rose Fulbright Canada Adresse : 1, place Ville-Marie, bureau 2500, Montréal, Québec, H3B 1R1, Canada
Téléphone : [REDACTED]	Téléphone : (514) 847-4406
Télécopieur : [REDACTED]	Télécopieur : (514) 286-5474
Courriel : [REDACTED]	Courriel : vincent.rochette@nortonrosefulbright.com

Autre partie	Avocat responsable
Nom : [REDACTED]	Nom : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]	Cabinet : [REDACTED] Adresse : [REDACTED]
Téléphone : [REDACTED]	Téléphone : [REDACTED]
Télécopieur : [REDACTED]	Télécopieur : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]	Courriel : [REDACTED]

II – LE LITIGE		
Nature du litige : Action en dommages		
Montant : Non déterminé (Action collective)		
Demande reconventionnelle :	☐ oui	☒ non
Nature :		
Montant de la demande reconventionnelle : [REDACTED]		
Demande(s) en garantie :	☐ oui	☐ non
Mis en cause :	☐ oui	☐ non

Questions en litige en demande :

- 1- La défenderesse a-t-elle enfreint les droits constitutionnels et/ou quasi-constitutionnels des membres?
- 2- Les préposés de la demanderesse ont-ils commis des abus de procédures ou de droit?
- 3- La défenderesse est-elle responsable des dommages corporels, moraux et matériels des membres? Existe-t-il un lien de causalité entre les fautes et les dommages?
- 4- Y a-t-il lieu d'octroyer des dommages-intérêts compensatoires et/ou punitifs en vertu des chartes?

Questions en litige en défense :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-

Questions en litige le cas échéant des autres parties (défendeur en garantie, mis en cause)

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-

Liste des faits admis par les parties :

- 1- L'arrestation de tous les membres à la cafeteria de l'université.
- 2-
- 3-

Liste des points à trancher par expertise :

- 1-
- 2-
- 3-

III – LES PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

La partie demanderesse (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☒ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- | | |
|-------------------|-------------------------|
| - déclarant : [] | - date de l'écrit : [] |
| - déclarant : [] | - date de l'écrit : [] |
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :
- | | |
|----------------|---------------------------|
| - témoin : [] | - date de l'interro : [] |
| - témoin : [] | - date de l'interro : [] |
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - nom : [] | - date : [] |
| - domaine d'expertise : [] | - cote au plumitif : [] |
| - nom : [] | - date : [] |
| - domaine d'expertise : [] | - cote au plumitif : [] |

La partie défenderesse (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

- ☐ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :
- | | |
|-------------------|-------------------------|
| - déclarant : [] | - date de l'écrit : [] |
| - déclarant : [] | - date de l'écrit : [] |
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :
- | | |
|----------------|---------------------------|
| - témoin : [] | - date de l'interro : [] |
| - témoin : [] | - date de l'interro : [] |
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :
- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - nom : [] | - date : [] |
| - domaine d'expertise : [] | - cote au plumitif : [] |
| - nom : [] | - date : [] |
| - domaine d'expertise : [] | - cote au plumitif : [] |

La partie [] (cocher seulement les cases visant les documents qui seront produits)

☐ **confirme** qu'elle produit – avec cette déclaration commune – un inventaire complet et à jour des pièces communiquées par elle (248 al. 1 C.p.c.) ;

☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les déclarations écrites (selon 292 C.p.c.) des personnes suivantes :

- déclarant : []

- date de l'écrit : []

- déclarant : []

- date de l'écrit : []

☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la transcription des interrogatoires (oraux ou écrits) des personnes suivantes (selon 223 et 227 C.p.c.) :

- témoin : []

- date de l'interro : []

- témoin : []

- date de l'interro : []

☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les rapports d'expertise (selon 239 al. 2 et 293 C.p.c.) des personnes suivantes :

- nom : []

- date : []

- domaine d'expertise : []

- cote au plumitif: []

- nom : []

- date : []

- domaine d'expertise : []

- cote au plumitif: []

III - A – ADMISSION DES PIÈCES¹

Cote ²	Description	Admission de l'origine	Admission de l'intégrité	Admission à titre de témoignage ³	Admission du contenu	Aucune admission
P-1	Promesse signée par la demanderesse.					
P-2	Photos de différents moments le 19 avril 2012.					
[]						
[]						
[]						

1. Les parties qui désirent formuler des admissions partielles ou qualifier leurs admissions, partielles ou non, doivent joindre la liste de telles admissions dans une annexe à la présente.
2. *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile, Art. 18 : « Cote des pièces et pagination. La cote d'une pièce communiquée et produite comporte une lettre unique, propre à chaque partie, suivie d'un numéro dans un ordre consécutif, du début à la fin du dossier. Les pièces conservent la même cote pour l'ensemble des demandes, au fond et en cours d'instance. [...] »*
3. L'admission d'une pièce à titre de témoignage signifie uniquement qu'il n'est pas requis de faire comparaître un témoin pour l'introduire en preuve et que si l'auteur de la pièce comparaisait comme témoin, il ferait la même déclaration que celle contenue à la pièce. Cette admission est faite sous réserve des droits des parties quant à toute autre objection ou représentation qu'elles pourraient faire valoir à l'instruction.

IV – L'INSTRUCTION

Liste des témoins

(Veuillez estimer le plus justement possible la durée des témoignages, incluant les contre-interrogatoires)

Nom des témoins en demande	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro	Durée totale témoin
Suzanne Bilodeau	Tous les faits du dossier.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	2h	h	h
Julie Larochelle-Audet	La cafeteria et la détention.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	1h	h	h
Louis Racicot	Manifestation/Incarcération.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,5 h	h	h
Yvan Perrier	Comportement policier.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h	h	h
Dominic Poulin	L'entrée à la cafeteria.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	1,5h	h	h
Cédric Frappier.	L'entrée à la cafeteria.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h	h	h
Simon Larochelle	L'entrée à la cafeteria.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h	h	h
Alexandre Mac Millan	Conditions de détention.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,50h	h	h
Stéphanie Pagé	Détention/incarcération.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h	h	h
Katia Aubry	Condition de la cafeteria/Incarcération.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,75h	h	h
Arianne Bourget	Condition de libération.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h		
Simon Prud'homme	Les faits dans la cafeteria.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h		
Rémi Thériault	Le traitement par les policiers.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h		
Louise Briand	Les conditions d'accès de et à la cafeteria.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,5h		
Dominic Ouimet	Manifestation/Interaction.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h		
Laurence Guénette	L'entrée à la cafeteria et l'incarcération.	☒ F ☐ A	☒ O ☐ E	0,25h		
Durée totale de la preuve en demande (1 jour = 5 heures)				1 jrs 4 hres		
Nom des témoins en défense	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro	Durée totale témoin
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
		☐ F ☐ A	☐ O ☐ E	h	h	h
Durée totale de la preuve en défense (1 jour = 5 heures)				 jrs hres		
Nom des témoins de	Sujet du témoignage	Français ou Anglais	Ordinaire ou Expert	Durée interro.	Durée totale contre-interro	Durée totale témoin

		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E			
		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E			
		☐ F	☐ O			
		☐ A	☐ E			
Durée totale de la preuve de [redacted] (1 jour = 5 heures)				[redacted] jrs [redacted] hres		

Durée de l'instruction		
- Durée de la preuve en demande :	1 j	4 h
- Durée de la preuve en défense :	[redacted] j	[redacted] h
- Durée de la preuve de [redacted] :	[redacted] j	[redacted] h
- Durée de l'argumentation en demande :	[redacted] j	3 h
- Durée de l'argumentation en défense :	[redacted] j	[redacted] h
- Durée de l'argumentation de [redacted] :	[redacted] j	[redacted] h
- Durée totale de l'instruction (1 jour = 5 heures)	2 jrs	2 hres

Services requis ☐ Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage de [redacted] ; ☐ Le moyen technologique suivant est requis en vue de l'instruction : Témoignage par vidéo conférence.

N.B. : « Si la déclaration ne peut être commune, le demandeur ou à défaut une autre partie produit la déclaration et la notifie aux autres parties. Celle-ci est réputée confirmée, à moins que les autres parties n'indiquent, dans les 15 jours qui suivent la notification de la déclaration, ce qui doit selon eux y être ajouté ou retranché. »
(174 in fine C.p.c.)

Signé, le **09 janvier 2021**

James R. Nazem
Procureur en demande

Me [redacted]
Procureur(s) en défense

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
No : 550-06-000028-127

COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)

SUZANNE BILODEAU,

demanderesse

c.

VILLE DE GATINEAU,

défenderesse

**INVENTAIRE DES PIÈCES POUR
LA DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION**

- PIÈCE P-1 :** Copie de la promesse remise à la demanderesse par un agent de la paix;
- PIÈCE P-2 :** Constat d'infraction donné à Julie LAROCHELLE-AUDET;
- PIÈCE P-3 :** Photo aérien et plan du pavillon Lucien-Brault de l'UQO;
- PIÈCE P-4 :** Plan intérieur du rez-de-chaussée du pavillon Lucien-Brault;
- PIÈCE P-5 :** Itinéraire des manifestants;
- PIÈCE P-6 :** Photos;

Montréal, le 09 janvier 2021

James Reza Nazem
PROCUREUR DU GROUPE
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2
Tel. : (514) 392-0000
Télécopieur : (855) 821-7904
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
NOTIFICATION BY FAX MACHINE
(Art. 133 C.P.C.)

EXPÉDITEUR/SENDER:

James R. Nazem
Avocat, barrister & solicitor
Place du Canada
1010 de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

NOTRE TÉLÉPHONE/OUR TELEPHONE:

(514) 392-0000

NOTRE FAX/OUR FAX:

1 (855) 821-7904

NOTIFIÉ À/NOTIFIED TO:

Me Vincent Rochette

NORTON ROSE FULBRIGHT

**FAX RÉCEPTEUR/
RECEIVING FAX:**

(514) 286-5474

**DATE ET HEURE DE TRANSMISSION/
DATE AND TIME OF TRANSMISSION:**

Le 9 janvier 2021/ 15h45 p.m.

**NATURE DU DOCUMENT/
NATURE OF THIS DOCUMENT:**

**Demande d'inscription pour instruction et
jugement par la demanderesse**

**TOTAL DES PAGES TRANSMISES
INCLUANT CE BORDEREAU/
TOTAL PAGES TRANSMITTED INCLUDING
THIS COVER PAGE:**

C.S.G.: 550-06-000028-127

(10)

TRANSMISSION REPORT

P.1

(SAT) JAN 9 2021 15:26

User/Account :
DESTINATION : 5142865474
DEST. NUMBER : 5142865474

DOCUMENT# : 8300000-259
TIME STORED : JAN 9 15:23
TX START : JAN 9 15:23
DURATION : 3min.05sec
COM. MODE : ECM

PAGES : 10page
RESULT : OK

NOTIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR NOTIFICATION BY FAX MACHINE (Art. 133 C.P.C.)

EXPÉDITEUR/SENDER:

James R. Nazem
Avocat, barrister & solicitor
Place du Canada
1010 de la Gauchetière O., bureau 1315
Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

NOTRE TÉLÉPHONE/OUR TELEPHONE:

(514) 392-0000

NOTRE FAX/OUR FAX:

1 (855) 821-7904

NOTIFIÉ À/NOTIFIED TO:

Me Vincent Rochette

NORTON ROSE FULBRIGHT

FAX RÉCEPTEUR/
RECEIVING FAX:

(514) 286-5474

No: 550-06-000028-127
Cour: supérieure
District : de Gatineau

SUZANNE BILODEAU,

demanderesse

c.

VILLE DE GATINEAU

défenderesse

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR
INSTRUCTION ET JUGEMENT PAR
LA DEMANDERESSE**

ORIGINAL

James R. Nazem

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone : (514) 392-0000, poste 243
Télécopieur sans frais : 1 (855) 821-7904
Courriel : jrnazem@actioncollective.com

N/d: 1512JUN3452

AN-1795

NAZEM